



Pension alimentaire et mariage de l'enfant

Par **laborentine21**, le 17/07/2014 à 23:27

Bonjour,

Mon pere me verse une pension alimentaire de 180€ je suis majeur et encore étudiante.
Je me marie dans 2 jours, est ce que en me mariant, je pers ma pension alimentaire?
sachant que je gagne 300€ par mois et mon conjoint 1200€.

PS: je suis en très mauvais terme avec mon père donc si je garde la pension est ce que je
peux le poursuit au tribunal?.

Par **domat**, le 17/07/2014 à 23:40

bjr,

il faudrait savoir ce que dit exactement le jugement de divorce sur ce sujet.

si vous vous mariez votre mari a un devoir d'assistance et de secours à votre égard.

cela signifie que vous n'avez plus besoin de la pension alimentaire de votre père puisque que
votre mari a le devoir de subvenir à vos besoins.

mais ce n'est pas automatique.

vous pouvez toujours poursuivre votre père devant le tribunal mais rien ne dit que vous
obtiendrez satisfaction et il vous faudra payer un avocat.

cdt

Par **laborentine21**, le 18/07/2014 à 09:59

Merci pour cette réponse :)